



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 5166

Texte de la question

Lors du départ d'une assistante sociale a la charge de l'Etat, on constate que son remplacement est de plus en plus long et peut demander de six mois a un an. Or, la situation des habitants en difficulté du secteur non pourvu, ne peut attendre des décisions longues et centralisées a Paris. Il est donc urgent de prévoir ces remplacements et de les programmer en fonction des situations particulières. C'est pourquoi M Eric Dolige demande a M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, ce qu'il envisage de faire afin d'améliorer les conditions de remplacement de ces assistantes sociales.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est précisé a l'honorable parlementaire que, jusqu'a la parution du décret no 86-1403 du 31 décembre 1986 relatif notamment aux conditions de fonctionnement des services d'action sociale pris en application de la loi no 85-1098 du 11 octobre 1985, les assistants sociaux comme tous les agents mis a disposition étaient remplacés par leur collectivité d'origine. Depuis le 1er janvier 1987, cette obligation n'existe plus. Les prévisions budgétaires du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale établies au début de 1987 au titre de 1988, parce qu'elles étaient les premières prenant en compte les conséquences de la décentralisation, ont enregistré chronologiquement d'une part les vacances 1986 d'assistants sociaux mis a disposition de l'Etat qui n'avaient pas été remplacés par leur collectivité d'origine, d'autre part les vacances constatées en 1987, année en cours de réalisation, et enfin celles prévues sur l'année de prévision elle-même, c'est-à-dire 1988. Certains remplacements effectués en 1988 ont pu effectivement porter sur des vacances existant depuis 1986. Ce décalage s'explique par le contexte particulier de préparation de ce premier exercice budgétaire. Du fait de l'expérience acquise, la prévision portant sur 1989 montre déjà la nette accélération du processus de remplacement qui prend ainsi désormais son rythme normal : les remplacements prévus, résultat des prévisions de vacances 1989, seront effectivement opérés avant la fin du premier semestre de cette même année 1989. Il convient de signaler enfin que les prévisions budgétaires, c'est-à-dire les créations d'emplois au titre de la décentralisation, ne peuvent être satisfaisantes que si les prévisions des partenaires locaux, qui en sont la base, correspondent elles-mêmes de très près aux situations à venir de chaque département. Je m'attache donc, en liaison très étroite avec mes services extérieurs, à affiner ce travail.

Données clés

Auteur : [M. Dolige ?ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5166

Rubrique : Aide sociale

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3208